

## Spécialité Agroalimentaire

Depuis 25 ans, AgroSup Dijon (ex Enesad/Ensbanana), et l'ENSAIA de Nancy ont uni leurs compétences pour former, par la voie de la **formation continue**, des ingénieurs en agroalimentaire. Cette formation, à la fois **qualifiante et diplômante**, s'adresse tout particulièrement aux techniciens et agents de maîtrise occupant des fonctions dans les unités de production, de contrôle ou de recherche du secteur agroalimentaire.

### ↳ Organisation générale de la formation

Cette formation d'ingénieur se déroule à **temps partiel**. Cette modalité permet aux salariés de se former sans quitter leur emploi. Elle limite aussi le coût de la formation pour le salarié et pour les financeurs par rapport à une formation à temps plein.

La formation d'ingénieur spécialité agroalimentaire d'AgroSup Dijon se déroule sur 2 ans après un cycle préparatoire de 10 mois (réalisé principalement par internet). Le cycle terminal est réparti sous la forme de 23 regroupements d'une semaine comportant 38 h de cours (soit 874 h de cours au total). Les stagiaires bénéficient d'un **suivi pédagogique individualisé**. Entre chaque regroupement, le travail personnel des stagiaires est évalué à 30 h. A ces volumes horaires s'ajoute la réalisation d'un mémoire d'ingénieur au cours de la dernière année de formation, qui correspond à 720 h de stage en entreprise (environ 5 mois).

### ↳ Contenu de la formation

#### LE CYCLE PRÉPARATOIRE

Il permet de **mettre à niveau les connaissances scientifiques de base des stagiaires**.

Les contenus sont divisés en 2 parties qui ont pour objectifs :

- ♦ la réactivation des mécanismes intellectuels et des connaissances nécessaires à la formation,
- ♦ l'acquisition des outils nécessaires au cycle terminal.

#### LE CYCLE TERMINAL

Il est structuré autour de **4 pôles disciplinaires** :

- ♦ sciences physiques pour l'ingénieur
- ♦ sciences des aliments
- ♦ économie, gestion, sciences humaines, anglais
- ♦ démarche scientifique et mémoire (réalisé en entreprise)

#### LE MÉMOIRE

##### POUR LE SALARIÉ

- ✓ Se former
- ✓ Se faire connaître non plus comme technicien mais comme ingénieur

##### POUR L'ENTREPRISE

- ✓ Mettre le salarié en situation de responsabilité sur une activité d'ingénieur
- ✓ Améliorer le processus de production

##### POUR L'ECOLE

- ✓ Former le salarié
- ✓ Vérifier que le candidat sait mener une démarche scientifique et utiliser les connaissances et les méthodes de l'ingénieur

## Public

Cette formation s'adresse **aux techniciens qui travaillent dans le secteur agroalimentaire ou dans des secteurs proches**. Le candidat doit :

- ♦ soit avoir obtenu un BTS, un DUT, ou un diplôme sanctionnant une formation technologique équivalente,
- ♦ soit justifier de connaissances équivalentes à celles correspondant aux diplômes pré-cités (l'équivalence étant appréciée par le jury d'admission).

Le candidat doit par ailleurs **justifier d'au moins trois années d'activité professionnelle dans le secteur agroalimentaire** ou dans des secteurs proches.

## Admission

Les personnes ont interrompu leurs études depuis plusieurs années et sont, le plus souvent, engagées dans une activité professionnelle. Leur expérience professionnelle leur a apporté des connaissances techniques et appliquées. Elle leur a permis de montrer leurs qualités intellectuelles et de développer des compétences professionnelles. C'est pourquoi l'évaluation est essentiellement **une appréciation des capacités manifestées au cours de l'activité professionnelle et des aptitudes du candidat à s'adapter à différentes situations, à valoriser sa formation et à exercer des responsabilités**.

L'admission se déroule à AGROSUP Dijon sur une journée et comporte deux entretiens :

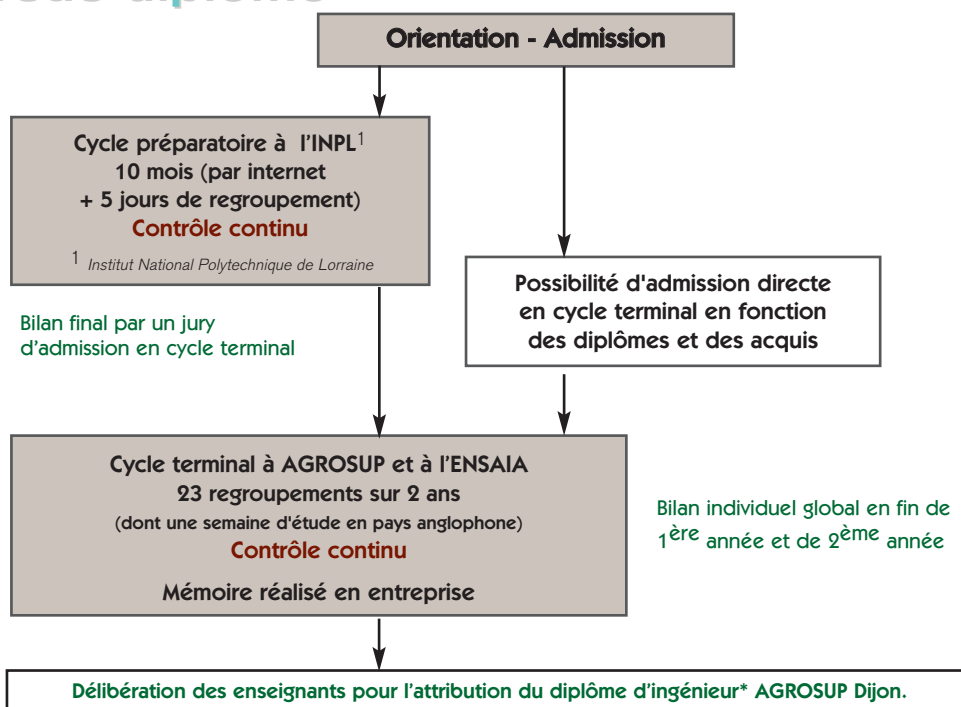
- ♦ un entretien « **expérience professionnelle** » qui vise à évaluer la façon dont le candidat appréhende son milieu de travail et les organisations environnantes, le recul qu'il manifeste vis-à-vis de son travail et comment il en évalue l'impact sur le fonctionnement de son entreprise ;
- ♦ un entretien « **projet de formation** » qui permet au candidat d'explicitier la nature et le degré d'élaboration de son projet de formation et de vérifier la cohérence de ce projet en regard de son itinéraire et de ses perspectives d'avenir.

Le jury est composé d'enseignants d'AGROSUP Dijon et de l'ENSAIA de Nancy.

## Financement

Le financement peut être pris en charge par les OPACIF (OPCA, FONGECIF) dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation), ou par l'entreprise dans le cadre du plan de formation, ou par d'autres dispositifs pour les demandeurs d'emploi.

## Cursus-diplôme



\* Délivré par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

### AGROSUP DIJON

Institut National Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Alimentation et de l'Environnement

Direction des Formations et de la Vie Etudiante (DFVE) - **Formation Continue**

BP 87999 - 21079 DIJON cedex 9

Tél. : 03 80 77 26 01 Mél : devenir.ingenieur@agrosupdijon.fr

[www.agrosupdijon.fr](http://www.agrosupdijon.fr)